Commission "Sécurité Environnement" du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT

PROCES VERBAL

REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2020

GFI,CRI, PST, TVO,

Présents:

Monsieur Rudy BUREAU, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin - SIRAULT
Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE Eco-Conseillère - TERTRE
Monsieur Frédéric ERGOT, DIRECTION DES RISQUES CHIMIQUES - BRUXELLES
Madame Geneviève FINET, I.D.E.A. Directrice Infrastructures Economiques - MONS
Madame Gaëlle HUBERT, PRINCE ERACHEM Responsable environnement - SAINT-GHISLAIN
Monsieur Claude RIFAUT, ADVACHEM Directeur - TERTRE
Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS Effectif - HAUTRAGE
Monsieur Guy LELOUX - BAUDOUR
Madame Graziella STINCHEDDU-GILMONT, Riveraine - VILLEROT
Madame Marina MICHELON, Riveraine - TERTRE
Madame Anne-Marie BERTONI, LES TROUS VERTS Effectif - VILLEROT
Madame Laëtitia QUENON, PROVINCE DE HAINAUT Dir-Info - MONS
Monsieur Olivier JENART, RENEWI BELGIUM - SHEQ Advisor - VILLEROT
Monsieur Fessel BENJELLOUN, RAM - S.P.W. - NAMUR
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W. Attaché qualifié - MONS
Monsieur Thierry VOËT, RENEWI BELGIUM Site Manager - VILLEROT
Monsieur Benjamin YANNART, YARA Tertre S.A. - TERTRE
Monsieur Philippe STEVENART, YARA Tertre S.A. HESQ Manager - TERTRE
Monsieur Stefaan VERSCHUERE, COMFORT ENERGY Directeur Général - HASSELT
Monsieur Julien HULOT, BUREAU D'ETUDES IRCO Consultant - NAMUR
Monsieur Jean Luc VANDERSCHUEREN, DOW-POLYOL BELGIUM B.V.B.A. Conseiller en prévention – TERTRE
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut, Président.

Monsieur Franz GOSSELIN – HAUTRAGE

Excusés:

Monsieur Yvon DRAMAIX, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS Effectif - HAUTRAGE
Monsieur Eric LONGUESPE, OILCO Directeur Général – HAUTRAGE

Premier point:
<u>Accueil, approbation du procès-verbal de la réunion précédente</u>

Le président ouvre la séance et informe l'assemblée des mesures de précautions en vigueurs en raison de la situation actuelle.

Il rappelle que face à cette pandémie (crise sanitaire) et à la suite des décisions du Conseil National de Sécurité (CNS), considérant le caractère exceptionnel de la situation, mais aussi sur base du principe de précaution, toutes les réunions ont été annulées. Il est acté par l'assemblée pour les raisons reprisent ci-dessus la suppression de la réunion du comité d'accompagnement du 28/05/2020.

Cependant face à cette situation inédite et de manière à conserver la bonne communication entre les différents partenaires, un canal de communication a été maintenu via la liste de distribution.

En regards de ce qui précède, il remercie l'ensemble des membres pour leur souplesse et leur compréhension ainsi que pour les diverses marques de soutien envoyées. Il salue la démarche des entreprises du zoning ainsi que celle de l'IDEA (infos travaux visant à réduire les nuisances olfactives sur le site de la station d'épuration de Wasmuël) pour ce reporting.

Pour mémoire, dans ce cadre une note synthétisant l'activité depuis la dernière réunion en ce compris les informations importantes et les plaintes enregistrées avait été transmise en date du 29/05/2020 (voir point 2).

En l'absence de remarque, ladite note et le procès-verbal de la réunion du 20/02/2020 sont approuvés et peuvent être rendus public.

Le président rappelle à l'assemblée le calendrier 2020 des prochaines réunions du comité d'accompagnement. Il est fixé comme suit:

-le jeudi 10 décembre à 18 heures à la **salle communale Rue du Presbytère 10 à 7334 VILLEROT**

L'ordre du jour est le suivant:

1. Accueil et mesures de précautions Covid: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. Période Covid et note de synthèse du 29/05/2020
3. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers (détails)

Deuxième point:
Période Covid et note de synthèse du 29/05/2020.

En ce qui concerne le fonctionnement de la commission durant la période Covid-19, voir ci-avant au point 1. La note synthétisant l'activité dont mention au point 1 est jointe au présent procès-verbal à l'attention des membres de la Commission en annexe 1.

Il n'y a pas de remarque ou de question à ce sujet.

Troisième point:
Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances

La note habituelle est remise en séance et annexée au présent procès verbal à l'attention des membres du comité (annexe 2).

-Pour ADVACHEM – voir la note

Monsieur RIFAUT présente la note pour ADVACHEM.

A la question de Monsieur POTTIEZ, Monsieur RIFAUT précise qu'ADVACHEM rejette dans le canal sur base des spécifications du SPW qui se trouvent dans le permis. Ces spécifications seront revues très fortement à la baisse dans un futur proche sur base des impositions de la CE : amélioration de la qualité des eaux de surface avec une finalité possible l'interdiction de rejet dans le canal.

ADVACHEM a dès lors, après sa participation aux travaux de l'Eco Zoning, confirmé sa participation à l'étude de la mise en place d'une station d'épuration sur le zoning Tertre-Hautrage-Villerot.

Plus de question

-Pour DE KEGEL ENERGIE S.A. - COMFORT ENERGY (anciennement WOS) – voir la note

Monsieur HULOT présente la note pour COMFORT ENERGY.

Pas de question

-Pour RENEWI BELGIUM – voir la note

Messieurs VOËT et JENART présentent la note pour RENEWI BELGIUM.

En réponse à Monsieur PRIMOSIG, Messieurs VOËT et JENART indiquent que la diminution actuellement constatée des quantités de déchets médicaux est liées et correspond à l'évolution de la crise sanitaire.

Plus de question

-Pour DOW – POLYOL BELGIUM – voir la note

Monsieur VANDERSCHUEREN présente la note pour DOW – POLYOL BELGIUM.

Pas de question

-Pour PRINCE MINERALS – voir la note

Madame HUBERT présente la note pour PRINCE MINERALS

Elle signale être en contact avec la Ville pour des problématiques de dépôts sauvages récurrents. Elle explicite et détaille à travers l'expérience récente inhérente à l'abattage d'un arbre, les démarches nécessaires et préalables vis à vis des impétrants.

Plus de question

-Pour YARA – voir la note

Messieurs YANNART et STEVENART présentent la note pour YARA

Monsieur POTTIEZ s'interroge sur la raison de YARA de ne plus informer les membres de la commission et insiste sur l'importance de cette communication avec la Commission "Sécurité Environnement" du zoning. Il exprime clairement à ce sujet son mécontentement.

Monsieur STEVENART réexplique que la communication sera réalisée par la plate-forme web mise en place.

Monsieur BUREAU insiste aussi pour que la communication par mail reste privilégiée en ce qui concerne la Commission "Sécurité Environnement" du zoning. Dans le cadre de ses fonctions, il est extrêmement important pour lui d'être informé et de pouvoir répondre aux interpellations des citoyens.

Le président signale avoir déjà eu un contact à ce sujet avec Monsieur WARZEE. Il insiste fortement et réitère la demande, au vu des interpellations appuyées des différents groupes, de maintenir comme précédemment une communication active avec la Commission "Sécurité Environnement" du zoning.

Monsieur STEVENART prend bonne note des différentes remarques et les relayera auprès de sa direction.

En réponse à Madame MICHELON qui est heureuse de la fin du chantier relatif au crassier et qui demande ce qui va être fait par la suite, Monsieur STEVENART indique que YARA ne sait pas encore à ce stade les aménagements qui seront envisagés (plantations, stockage, parking, ...) s'agissant d'une superficie de quelques 8 hectares. Il est trop tôt encore pour en dire plus.

A la question de Madame MICHELON concernant l'évolution du charroi et plus spécifiquement lors des futurs chantiers liés à la demande de permis, Monsieur STEVENART indique que le charroi s'inscrit dans le flux de l'usine et donc pas de charroi supplémentaire. En revanche, il indique que le charroi devrait diminuer suite au chantier qui se terminera en principe fin de cette année.

Monsieur LELOUX s'interroge aussi sur l'embellissement général de l'Eco-zoning et notamment des deux « décharges », il s'interroge aussi sur la rue du Bois, les accès via la rue de la Carbo et l'aspect mobilité.

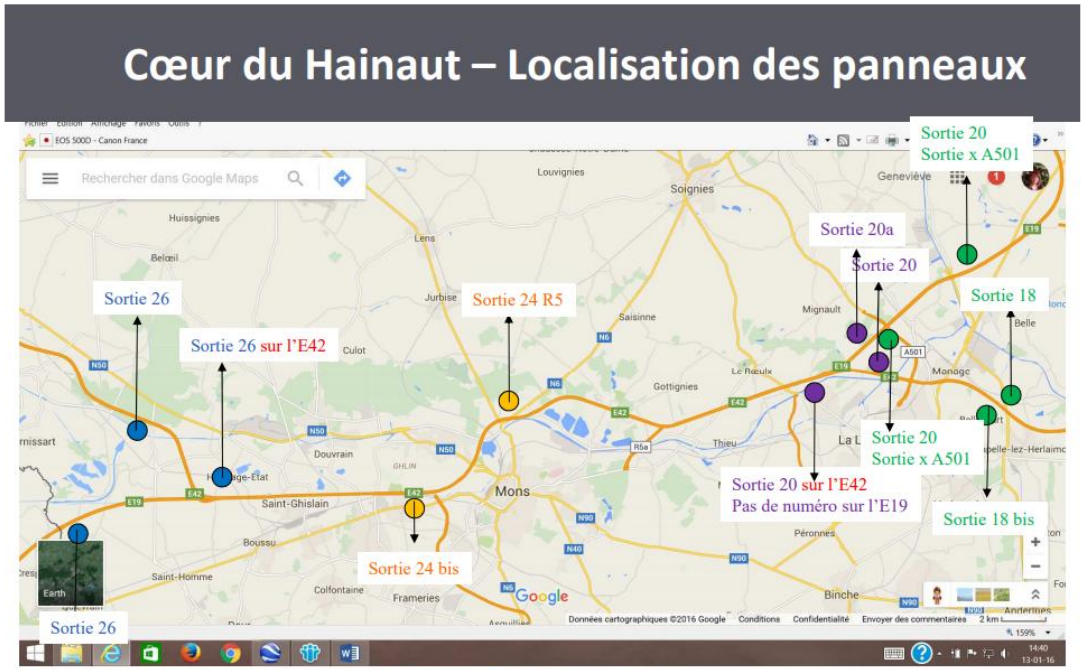
Madame FINET rappelle les principes de l'Eco-zoning et de l'écologie industrielle à savoir les déchets des uns servent de matières premières aux autres, cela s'est vu aussi complété par des améliorations axées sur la biodiversité comme le talutage de la rue de la Carbo.

A cela s'ajoute le développement d'un projet Interreg « Bed and breakfast for bees » qui consiste en des aménagements spécifiques en faveur des insectes. Elle rappelle qu' IDEA peut intervenir sur le domaine public et recherche aussi en permanence des subsides pour améliorer et embellir les zonings.

En ce qui concerne le rond point du Bois, Madame CASAGRANDA du SPW- Direction des Routes de Mons viendra présenter ces aspects lors de la prochaine réunion.

Madame FilNET poursuit en précisant que cela ne consistera pas en une nouvelle entrée du zoning. Cependant il y aura bien une requalification du balisage des accès du zoning via la sortie 26. Cela a vu le jour en 2015 et est en cours de finalisation…

Complémentairement aux éléments évoqués en réunion, Madame FINET précise dans son courriel du 11 septembre qu'elle a découvert (après la réunion) que le panneau posé à la sortie 25, indique qu'il s'agit de la sortie à emprunter pour l'Eco-zoning. Cela implique que le balisage a été organisé pour que les camions passent par le centre de Tertre ou aillent vers l'ex-station Spilmont dont la voirie est temporairement en sens interdit. Le plan adressé en 2015 était pourtant bien clair. (voir ci-dessous). Madame Finet ainsi que les services de la Ville s'informent des raisons de ce choix.



Ci-dessous une synthèse fournie par Madame FINET le 16/09/2020 à ce sujet:

"*Début 2015, la Wallonie lançait le projet de réaliser une signalisation attractive des parcs d'activité économique prioritaires à l'échelle du territoire wallon. Ce projet devait être*

accompagné d'une amélioration et d'une réforme de la signalisation directionnelle des 232 parcs wallons sur les autres axes qu'autoroutiers.

Cette signalisation des parcs prioritaires rappellerait la forme des panneaux signalétiques touristiques (ex : Grand Hornu/MACs).

C'est dans ce cadre qu'un pictogramme spécifique a été créé en 2017, remplaçant le pictogramme de l'usine à chéneaux fumante par des immeubles modernes intégrant la notion de développement durable (éolienne).

La candidature des zonings de Tertre, Geothermia, Initialis, Garocentre et Feluy a été retenue comme prioritaire.

Le 07 juillet 2020, Wallonie Infrastructures et la Sofico communiquaient sur la mise en place de la signalisation. Celle-ci diffère de celle demandée par IDEA pour Tertre et les 2 parcs de Mons."

-**Le relevé des plaintes** reçues au poste de garde depuis la dernière réunion (20/02/2020).

Pour la période du 20/02/2020 au 29/05/2020 (voir annexe 1).

Pour la période du 29/05/2020 à ce jour (10/09/2020) les plaintes suivantes ont été enregistrées :

- voir dans la note « entreprises » voir point YARA plainte du 13/07/2020.
- une plainte a été enregistrée au poste de garde- Elle correspond à celle du 13/07/2020.

Le président ajoute que Monsieur WILMART (Villerot), ancien membre de cette commission, lui a signalé qu'il percevait aussi depuis les travaux du nouveau réservoir ammoniac des nuisances sonores s'apparentant au bruit d'une « turbine d'un boeing » et différent du bruit du reforming. Ces nuisances ont été perçues et lui ont été aussi signalées par d'autres riverains notamment sur Sirault durant la période janvier-juillet entre 18h00 et 8h00. Il sollicite des informations/explications à ce sujet en précisant que les nuisances dont questions ont disparus à ce jour.

A noter que ce point a été soulevé aussi par Monsieur POTTIEZ qui mentionne des nuisances auditives surtout nocturnes, non régulières mais récurrentes et dont l'origine n'est pas connue, ressenties par la population durant la période.

Madame STINCHEDDU-GILMONT indique que le bruit semble plus important lors des fortes chaleurs et qu'elle aussi a reçu des griefs de riverains.

Monsieur STEVENART indique que concernant la plainte relative au bruit nocturne, un expert acousticien a été mandaté en mai-juin. Ce dernier a constaté que les normes bruits n'étaient pas dépassées mais sans parvenir à identifier la source.

Il précise aussi, le caractère irrégulier des nuisances alors que l'usine fonctionne en flux continu. Il ajoute complémentairement que la construction du nouveau stockage d'ammoniac a été terminée en novembre 2019.

Il attire aussi l'attention de l'assemblée et signale que des manœuvres militaires ont été effectuées durant cette période avec notamment des survols de la zone SEVESO par de

gros avions militaires à basses altitudes. YARA a signalé ces faits à la Police et via une base de données spécifique.

Madame QUENON, prends bonne note de la problématique des survols de la zone SEVESO et signale faire remonter comme précédemment l'information au bureau de sécurité du Gouverneur. Elle indique qu'elle prendra au besoin des informations complémentaires.

Monsieur STEVENART ajoute que YARA travaille aussi avec des opérateurs externes et invite les riverains qui souhaitent signaler un problème à contacter le numéro repris ci-dessous. Il rappelle qu'il est important aussi de mentionner le plus de détails possibles (date, heure, localisation, nature,...) pour permettre un meilleur suivi.

Pour rappel un seul numéro est à utiliser pour déposer une plainte au poste de garde : 065/764695. Il est accessible 7jours/7 et 24/24h.

Monsieur POTTIEZ s'interroge sur les informations "bruit" et les mesures de bruit contenues dans le dossier d'étude d'incidence. Il explique que le bruit selon lui devrait être mesuré à la sortie des cheminées. Il se demande aussi, s'il ne serait pas intéressant de réactiver la commission bruit et de voir toutes les entreprises, il souhaiterait une étude globale.

Monsieur PRIMOSIG précise et explique la notion de norme bruit et indique qu'elle s'applique à un établissement (le permis d'environnement étant attaché à une unité géographique et technique). Il indique qu'au niveau du bruit la mesure s'effectue à l'immission, c'est-à-dire aux niveaux de bruit auxquels est soumis le voisinage d'un établissement, du fait de son exploitation. Il s'agit du bruit particulier mesuré au niveau du premier riverain.

Monsieur VANDERSCHUEREN explicite la notion de norme et la complexité des problématiques liées au bruit. Il ajoute qu'il a constaté une évolution sur le site de YARA et une diminution du bruit en fonctionnement normal du reforming. Il souligne le principe d'amélioration continue.

Monsieur STEVENART précise encore que des études spécifiques seront effectuées dans un avenir proche pour réduire les bruits dans les différents ateliers à travers des études spécifiques.

Le président rappelle que l'enquête publique relative au renouvellement du Permis de YARA est toujours en cours jusqu'au 24 septembre 2020 et que le dossier est consultable sur rendez-vous auprès du service de l'Aménagement du Territoire de la Ville de Saint-Ghislain.

Il n'y a plus de question

Quatrième point:
Fonctionnement, Prochain ordre du jour

Pour mémoire deux présentations avaient été proposées/sollicitées. D'une part la proposition de Madame FINET, dans le cadre de l'Eco-zoning IDEA à savoir solliciter le CEBEDEAU pour une présentation de la STEP mutualisée et d'autre part la demande d'une intervention de Madame CASAGRANDA du Service Public de Wallonie - DGO1-41 -

Direction des Routes de Mons en ce qui concerne la mobilité et les travaux en cours/à venir.

Compte tenu du contexte Covid et de manière à ne pas surcharger le l'ordre du jour, il est proposé sous réserves des disponibilités des intervenants de solliciter prioritairement et dans l'ordre respectivement le SPW- Direction des Routes de Mons et ensuite le CEBEDEAU.

L'assemblée marque sont accord sur ce qui précède, les présentations seront donc programmées respectivement, en fonction des disponibilités des orateurs, lors des deux prochaines

Il n'y a plus de point particulier à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. **Présentation de la direction des routes de Mons - chantiers route de Wallonie, zoning de Tertre.**
3. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir au président, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

Cinquième point:
Divers

A la question de Monsieur LELOUX relative à l''incident de Tarragone et les leçons tirées de cet accident grave chez Dow, Monsieur VANDERSCHUEREN explique ce qui s'est passé en Espagne et précise que les causes et conclusions ne sont pas connues actuellement.

Il indique clairement que la technologie utilisée là-bas est différente de celle en place dans l'usine de Tertre. Il explique que la sécurité de l'usine de Tertre fait l'objet d'un suivi par les autorités et que toutes les recettes sont simulées pour un contrôle de tous les paramètres à tout moment et ce afin d'éviter tout emballement de réaction.

Monsieur LELOUX remercie Monsieur VANDERSCHUEREN et indique être rassuré par la réponse.

A la seconde question de Monsieur LELOUX concernant les mesures préventives pour éviter tout accident du style AZF Toulouse ou l'explosion de Beyrouth, Messieurs STEVENART et YANNART expliquent que complémentairement à la communication envoyée par Monsieur WARZEE le 05/08/2020 (annexe 3) une note explicative complémentaire a été rédigée à l'attention de la Commission (annexe 4).

Ils expliquent ce qu'est le Nitrate d'ammonium et explicitent les mesures de sécurité et de contrôle existantes à Tertre dans le cadre des entreprises SEVESO. Chez YARA la prévention du risque met en œuvre des systèmes multiples et le temps de séjour de la matière est réduit. Le processus de fabrication du nitrate d'ammonium de Tertre est différent du produit stocké à Beyrouth s'agissant ici d'engrais et pas de matière destinée à l'industrie minière (nitrate d'ammonium technique).

A ce qui précède Monsieur STEVENART ajoute que YARA est soumis à des normes et des directives strictes (SEVESO – Europe), que le stockage s'effectue de manière spécifique et cloisonnée ce qui réduit encore le risque et que l'ensemble est géré par du personnel spécifiquement formé.

Il n'y a plus de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants.

Note complémentaire

A posteriori, Il m'a été signalé que Monsieur GOSSELIN qui a assisté à la réunion du 10/09/2020, est conseiller communal et ne fait pas partie des personnes désignées au sein de la commission Sécurité Environnement du zoning

Il me paraissait important de vous le signaler par respect pour les différents représentants des différents groupes et plus particulièrement des riverains et des associations qui ont été officiellement désignés jusqu'au 31/12/2024 au terme de la procédure d'appel à candidature réalisée par la Ville de Saint-Ghislain en 2019 (PV du 13/12/2018).

De surcroit, les conditions minimales prévoient clairement que le candidat ne peut être membre du conseil communal.

Merci d'en prendre compte à l'avenir.

Annexe 1 Note entreprises du 29/05/2020

Annexe 2 Note entreprises du 10/09/2020

Annexe 3 - Communication de Monsieur WARZEE du 05/08/2020

Annexe 4 – Fiche information sur les engrais…

*Annexe 3 - *Communication de Monsieur WARZEE, mail du 05/08/2020*

Chers membres de la commission "Sécurité Environnement" du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT et chers représentants des riverains,

Les événements survenus hier au Port de Beyrouth au Liban à la suite d'une possible explosion due à du nitrate d'ammonium suscitent beaucoup d'émotions et de questions partout dans le monde. En l'absence d'un rapport officiel, nous ne voulons pas faire de spéculation sur les causes de cet incident et toutes nos pensées vont d'abord aux victimes et aux familles de cet accident dramatique.

En tant que producteur de nitrate d'ammonium, nous souhaitons dès lors vous rassurer sur les mesures de précaution en vigueur sur notre site de Yara Tertre et plus particulièrement, celles mises en place autour de la production et du stockage de ce composant.
Vous trouverez ci-dessous les informations utiles afin de répondre aux questions que vous pourriez vous poser.
Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations.
Bien sincèrement,

Michel WARZEE
Yara Tertre Plant Manager

YARA Tertre : classée SEVESO seuil haut, l'entreprise veille en permanence à la sécurité du site, pour son personnel et ses riverains

Yara Tertre produit du nitrate d'ammonium. A quoi sert-il ?
Nous produisons des granulés d'engrais à base de nitrate d'ammonium à destination de l'agriculture. L'engrais produit par Yara permet de fournir l'azote nécessaire à la croissance des cultures.

Est-ce un produit dangereux ?
Le nitrate d'ammonium est un produit stable qui n'explose pas spontanément.
S'il est soumis à de très fortes chaleurs, de type incendie, et qu'il entre en état de décomposition, il peut émettre des fumées toxiques mais tout est mis en œuvre pour ne pas arriver à cette situation. Des contrôles réguliers sont réalisés en interne et, en tant que site Seveso, nous sommes soumis également à des contrôles externes, notamment via la cellule « Risque d'accidents majeurs » de la Région wallonne et des organismes indépendants.

Le nitrate d'ammonium peut-il exploser ?
Le nitrate d'ammonium tel qu'il est produit sur le site de Yara ne peut pas brûler ou exploser spontanément.

Quelles sont les conditions de stockage du nitrate d'ammonium imposées par la directive Seveso ?
Des contraintes de stockage strictes sont imposées en Belgique. Le stockage est isolé et limité en quantité, ce qui est d'ailleurs inscrit dans le permis d'exploiter de l'entreprise. Toutes ces mesures sont périodiquement contrôlées et inspectées par des organismes spécialisés, 2 à 3 fois par an minimum mais des contrôles supplémentaires sans avertissement préalable sont également réalisés.